8e ANNÉE, No. 42. MANITOBA. SAMEDI, 28 MARS, 1874.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada : on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les Ateliers du MÉTIS ont été transportés à St. Boniface, sur l'Avenue Provencher, un peu au Nord-Est du Collège, dans la Bâtisse du Dr. Paré.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

N. D. Gagnier & Cie, Editeurs-Proprietaires.

La Presse sur l'amnistie.

On lit dans le *Journal des Trois-Rivières* :

Les journaux anglais viennent de publier une réponse au mémoire de M. L. Riel. Elle est écrite dans un style violent et propre à soulever toutes les mauvaises passions contre le chef du gouvernement provisoire et les Mètis. C'est un certain M. Lynch qui en est l'auteur. Il prétend que Riel et les métis ne sont que des rebelles et que rien ne peut justifier le meurtre de Scot.

La presse ministérielle anglaise, entr'autres le *Herald* et le *Globe*, se livrent à ce sujet à des commentaires de la plus insigne mauvaise foi, et prétendent que l'amnistie n'a pas été promise. Cette assertion est révoltante, quand il est connu de tous que l'amnistie a été promise solennellement et à mainte reprise par l'ancienne administration, Lord Lisgar en tête.

Du reste l'amnistie est plus impérieusement réclamée que jamais, tant pour que justice soit enfin rendue, que pour le maintien de la paix dans la confédération. On ne peut pardonner au ministère aucune temporisation à ce sujet. La justice avant tout; sans cela il ne peut y avoir d'administration digne de confiance

Cette attitude de la presse ministérielle anglaise parait couvrir une nouvelle persécution : c'est justice de parer cette infamie en forçant le ministère a agir sans délai.

On parle à ce sujet de dissentions entre les ministres canadiens-français et ceux de la province d'Ontario, et de la résignation de quelques-uns des premiers. Dans tous les cas, la position est fort simple. Il n'est jamais permis, pas plus à un homme d'état qu'à un simple particulier, de tremper dans une injustice, et ce serait une honte pour la Province Catholique de Québec si elle fournissait à Ottawa un seul ministre qui mit la main à l'œuvre de persécution organisée par les orangistes contre nos coreligionnaires de Manitoba.

Le *Constitutionnel* fait les remarques suivantes :

L'amnistie de Manitoba préocupe toujours la presse ministerielle et oppositionniste. Qu'on nous permette de dire encore un mot sur cette question tant débattue. Nos lecteurs connaissent déjà ce que nous pensons de l'execution du trop fameux Scott. Aussi, nous n'avons pas aujourd'hui l'intention de répéter ce que nous avons déjà dit sur cette malheureuse affaire. Nous ne voulons que protester de toutes nos forces contre un récent article de l'*Ottawa Times* où l'on s'attaque à M. Riel avec une fureur inouïe. Suivant ce journal, "la nouvelle répandue que Riel avait été assassiné était trop bonne pour être vraie et un pareil sentiment rétributif suivra le meurtrier de Scott jusqu'à la fin de ses jours" Ce langage, de la part d'un organe officiel de M. McKenzie, nous étonne étrangement. Pourquoi réveiller d'anciennes haines et surrexciter l'orgueil national des habitants de Manitoba ? Depuis quelque temps la presse d'Ontario s'etait montrée paisible et réservée sur cette question. Allons-nous être encore témoins de nouvelles scènes marquées au coin de la dernière inconvenance ? Maintenant, on ne serait trop flétrir la conduite de l'*Ottawa Times* qui va jusqu'à s'écrier : "Riel est peut être assez égoiste pour trouver dans un amnistie, l'immunité contre des réflexions pénibles, mais *le pardon est impossible*." Parole regrettable que celle-là prononcée dans un temps ou l'amnistie parait être le seul moyen d'assurer la paix à Manitoba. Il est évident que le *Times* voudrait faire condamner Riel par le gouvernement canadien. Mais il peut se calmer. Notre gouvernement n'a pas le droit de condamner Riel, plus qu'il n'en aurait celui de condamner un criminel des Etats-Unis. Lors de l'exécution de Scott, Manitoba formait un territoire absolument indépendant du Canada, et l'Angleterre avait seul le droit de juger les actes du gouvernement provisoire. Le Canada n'aurait donc aucune raison de s'ingérer dans une affaire qui ne le regarde aucunement. Tout ce qu'il doit faire maintenant c'est d'accomplir au plutôt la promesse d'amnistie

---

On lit dans le *Courrier de St. Hyacinthe* :

On devait s'attendre que la version de Riel sur les troubles du Nord-Ouest et la part qu'il y a prise pour la protection des droits de ses compatriotes, trouverait des contradicteurs parmi les ennemis des Metis. C'est un Monsieur Lynch qui s'est chargé de lui donner la replique, mais sa narration, qui forme la contre-partie de celle de Riel, est trop visiblement inspirée par la haine pour produire quelqu'impression sur les esprits impartiaux. Neanmoins, ce violent requisitoire qui contraste d'une manière si frappante avec le ton calme et digne du mémoire de Riel, a généralement rencontré bon accueil dans la presse anglaise qui s'est toujours montrée à ce sujet plus empressé de servir les préjugés de race et de religion que la cause de la justice et de l'ordre. Le *Globe* et le *Times* ont pris occasion de cette charge si haineuse pour faire une sortie a fond de train contre Riel et le representer comme un grand criminel qui ne saurait être excusé, qui ne mérite ni pitié ni pardon. Ce langage venant de deux organes ministeriels, a de quoi étonner : nous ne croyons pas cependant qu'il rende ici la pensée du Cabinet, et il est plûtot de nature à l'embarrasser dans les projets pacifiques qu'on lui prête pour faire cesser les represailles et l'œuvre de persécution organisée contre nos frères de la Rivière Rouge

D'ailleurs, la question telle qu'elle se présente devant les ministres federaux, n'est pas de savoir si Riel est innocent ou coupable de ce dont on l'a accusé, mais savoir si l'amnistie a été promise à lui et aux siens. Ce n'est pas un procès sur Riel, mais simplement une enquête qu'il s'agit d'instruire sur les négociations qui ont mis fin à la resistance des Metis, et à la suite desquelles ils ont volontairement accepté d'entrer dans la Confédération.

Tout ce qui sort de là est déclamation vaine pour ceux qui ne s'occupent que du côté pratique de cette affaire facile à résoudre si on la dégage de ce qui s'y trouve maintenant étranger.

De fait, l'amnistie a été promise par ceux qui avaient obtenu de la métropole, mission et autorité pour cela Rien de plus sûr : les documents que nous avons anterieurement publiés en font foi, et il faudrait avoir l'esprit rebelle à toute évidence pour mettre en doute la realité de cette assurance plusieurs fois renouvelée que personne ne serait inquiété à cause des troubles de la Rivière-Rouge. Méconnaitre aujourd'hui cet engagement, ce serait une infraction à la foi publique et un attentat à l'honneur national, sans parler des conséquences désastreuses que pourrait entrainer au point de vue de l'intérêt géneral ce manque de parole envers des hommes qu'on punirait ainsi d'avoir eu assez de confiance en notre gouvernement pour s'en reposer sur sa bonne foi de l'exécution de ses promesses.

Qu'importe après tout que ces promesses soit verbales ou écrites pourvu qu'elles aient été faites et qu'elles puissent être prouvées? Dans l'un ou l'autre cas, l'obligation reste la même et elle ne saurait être éludée par de misérables arguties qu'imaginent certains journaux pour tenir lieu des faits et de la vérité. Des stipulations verbales ne lient-elles pas l'autorité aussi bien que des stipulations écrites du moment que l'existence en peut-être constatée? La différence n'est que dans la form et ne change rien au fond des choses.

En politique, il n'y a pas d'autres principes de morale que ceux qui règlent les affaires ordinaires de la vie : donnerait on au monde le spectacle immoral, d'un gouvernement manquant à la foi jurée sous prétexte qu'on ne peut lui opposer les preuves par écrit? Du reste, si les écrits manquent ou ne sont point suffisamment explicites, les temoins abondent, ils sont positifs sur le sujet qui nous occupe, et aucun n'oserait suspecter leur credibilité.

Il est à présumer que cette question qui devrait être reglee depuis longtemps le sera à la prochaine session et d'une manière favorible aux pretentions si bien appuyées des Métis. L'execution de Scott a été assez vengee par le meurtre de Goulet, commis en plein jour au Fort Garry par une populace fanatique. L'amnistie est devenu une nécessite politique que doivent comprendre nos gouvernants; la refuser, ce serait vouloir replonger la province de Manitoba dans l'état de crise et d'anarchie d'où elle a eu deja tant de peine à sortir.

Le *Nouveau-Monde* et le *Courrier d'Outaouais* s'accordent à dire que l'intention arrêtee du ministère est de faire honneur à la parole donnée.

Nous souhaitons que les évènements leur donnent raison ; car le seul moyen d'assurer la paix au Nord Ouest et de faire reconnaitre la confiance parmi la population, est d'oublier et de pardonner le passe suivant qu'il a été convenu en 1870 avec les délégués de cette partie du territoire de la Puissance.

Voici comment s'exprime le *Courrier d'Outaouais* à propos de l'élection de M. Riel :

Nous venons de parcourir avec le plus vif interêt le *Métis* du 14 février qui rend compte, à la fois, de la nomination et de l'élection des deputés auxquels la province de Manitoba vient de confier les quatre mandats de sa représentation au parlement fédéral.

Ce qui nous frappe tout d'abord, c'est que Manitoba qui possède dans ses limites un nombre d'electeurs aussi considerable, si non plus, que la Colombie Britannique, n'ait que quatre représentants, tandis que cette dernière en a six. Il y a là une anomalie qui ne nous surprend pas quand nous songeons qu'elle provient de l'ancien regime, mais qui ne nous en parait pas moins meriter, pour ce'a et à cause de cela même, d'être corrigée.

A distance nous ne pouvions concevoir comment il se faisait que M. Riel pouvait ne pas avoir été élu par acclamation ; connaissant sa juste popularité et les services indéniables qu'il avait rendus à ses compatriotes, nous ne pouvions nous expliquer qu'il se fût rencontree un métis pour lui faire de l'opposition. Hélas ! il parait que là comme ailleurs l'aiguillon de la jalousie s'est fait sentir, et il s'est trouve un Hamelin qui a osé mesurer son impuissance contre l'immense pouvoir du jeune chef.

Au reste, nous aimons mieux qu'il en ait eté ainsi.

L'ombre qui se dessine vaguement sur le tableau, la note discordante qui se fait entendre plaintivement au milieu d'un harmonieux concert ne servent qu'à faire ressortir davantage, dans le premier la vivacité des couleurs, dans le second le brio de l'unisson.

L'enorme majorité de 126 obtenue par M. Riel, qui était absent, sur un vote de 264, contre son adversaire qui a fait activement la cabale et qui n'a reçu que 69 voix, nous semble la juste application de cette comparaison.

Tel qu'il se présente, le résultat de l'élection de Provencher ne nous laisse aucun doute sur la signification que nos hommes publics doivent lui attacher. Proscrit et pourchassé comme une bête fauve, M. Riel avait ete elu, l'année dernière, par acclamation. Placé de nouveau dans les mêmes circonstances, il est réelu, malgré des divisions intestines sans valeur et qui auraient honte de s'avouer publiquement, par une majorité écrasante. Que conclure de là ?

Nous posons hardiment la question à tous ceux dont le fanatisme demande la tête de l'elu de Provencher, nous la posons en particulier au *Times* : Sont-ils disposés à voir dans l'élection de M. Riel un simple accident électoral comme on en voit tant sous le regime constitutionnel, ou bien y verront-ils la volonté fermement exprimée d'une population odieusement maltraitée et qui demande enfin justice ?

A eux de repondre. Quant à nous, nous voyons dans ce qui vient de se passer à Provencher l'absolue necessité de trancher une fois pour toutes une situation devenue intolérable et qui ne cessera d'être la cause de dissentions et de troubles tant que la Couronne ne lui aura pas apposé le sceau de son autorité.

Le moment est venu de savoir si l'amnistie a été reellement promise au nom du Canada, ou si ce n'est qu'une pretendue promesse. Si la promesse existe, et nous espérons fermement que la preuve en sera faite, il faut de toute nécessité qu'elle soit proclamee.

Nous savons que depuis le premier instant de son arrivee au pouvoir le nouveau ministère s'occupe activement de cette question, avec le ferme désir de lui donner une solution légale qui ne laisse lieu à la plus légère récrimination. Ce n'est donc pas pour l'embarrasser que nous parlons de la sorte, mais uniquement pour établir des faits devant lesquels la malveillance et la passion ne sauraient avoir prise.

Quant aux trois autres élections de Manitoba nous n'avons guère à nous en occuper. Au point de vue qui nous interesse, celle de Provencher est la principale, et elle est virtuellement soutenue par la réélection de MM. Smith et Cunningham, deux amis devoués des Metis. Au point de vue des partis, le ministère compte, dans cette province, une majorite comme dans toutes les autres.

Emigration a Manitoba.

On lit dans le *Nouveau-Monde* :

Nous croyons aujourd'hui devoir attirer l'attention spéciale de nos compatriotes sur une question qui interessera vivement leur patriotisme celle de l'emigration vers les terres fertiles et les superbes prairies de Manitoba. Tous les ans, vers cette date, un grand nombre de jeunes gens vigoreux et pleins de courage quittent la Province de Quebec dans le but d'aller gagner un peu d'argent, soit pour payer des dettes, ou pour s'acheter une proprieté ou encore pour obtenir un supplement nécessaire à l'existences de leurs familles.

Les uns réussissent, d'autres reviennent plus pauvres qu'ils ne sont partis, d'autres ne reviénnent plus, et il faut dire que c'est le plus grand nombre.

C'est, dans ce dernier cas, une perte considerable pour le pays, perte de travail, de capital et de population. C'est à ce mouvement malheureux que la province de Quebec doit de n'être que la seconde province de la Puissance, et le Canada en General d'être privé d'une source de richesses et de forces nationales.

A cette classe d'émigrants qui cherchent une fortune rapide et à tous ceux, les cultivateurs surtout, qui eprouvent tant de difficulté à subvenir à leurs besoins et qui désireraient ameliorer leur sort, la province de Manitoba offre un champ vaste et fertile qui n'attend que l'exploitation pour rendre au centuple

Manitoba est doté d'institutions semblables à celles du Bas-Canada. L'organisation parochiale est la même : les lois d'ecoles sont les mêmes, le français y est la langue officielle comme l'anglais ; Il est parlé dans les Parlements, dans les tribunaux, et tous les documents publics doivent être publies dans l'une et l'autre langue. L'émigrant y retrouvera en arrivant les descendants et les parents de ses voisins de ses amis. Il ne verra aucun changement, pour ainsi dire.

Les avantages offerts sont exceptionnels. Tout cultivateur âgé de 21 ans a droit à une terre de 160 arpents, à la seule condition de l'habiter et de la defricher. Il obtient son titre au bout de cinq ans. Les terres sont des terres de prairies, d'une fertilite sans exemple, et comme il n'y a pas d'autre chose à faire qu'à labourer, le cultivateur obtient une magnifique recolte dès la première année de son arrivée.

Le bois de chauffage s'achète à très bon marché. s'il n'est pas sur la terre même du colon.

On calcule qu'un cultivateur arrive à une très belle aisance dans l'espace de quatre à cinq ans.

Les ouvriers, les journaliers et les domestiques obtiennent sûrement des emploies lucratifs. Les premiers reçoivent $2.00 par jour et les seconds jusqu'à $3.50. Quant aux domestiques, ils sont pour ainsi dire maitres de fixés leur salaire, tant ils sont rares et recherchés

Ajoutons à ces avantages la construction du chemin de fer du Pacifique, celle des édifices du gouvernement, et l'on comprendra les avantages incomparables que les émigrants trouveront dans la province de Manitoba.

La route la plus économique est celle connue sous le nom de route Dawson. Le gouvernement fédéral se charge du transport des émigrants de Toronto à St. Boniface, moyennant $15.00 pour les adultes et $7.50 pour les enfants. Le prix du passage de Québec à Toronto est de $5.00

Les voyageurs sont obligés de se pourvoir de vivres ou bien le gouvernement les leur vend au prix coutant.

D'un autre côté, en arrivant à Manitoba, l'émigrant n'est pas laisse à ses seules ressources. Il trouve immédiatement des amis et des compatriotes qui l'attendent et le reçoivent à bras ouverts. Il a été formé récemment sous le patronage de Sa Grâce Mgr, l'Archevêque de St. Boniface "*une société de colonisation de Manitoba*" qui a précisement pour but de diriger et d'aider les émigrants.

"A l'instar des comités allemands et autres d'immigration, dit le *Métis*, la Société de Colonisation de Manitoba a pour but d'aider l'emigré du Bas-Canada en particulier à se choisir l'endroit le plus convenable pour se fixer et à l'assister dans ses premiers besoins d'etablissement."

....

Nous espérons que tous les canadiens se feront un devoir de prêter leur concours à cette œuvre patriotique, et qu'ils donneront main forte pour renforcer la petite colonie française et catholique qui lutte si énergiquement pour sauvegarder les institutions que nous chérissons tous



LE METIS.

Samedi, 28 Mars, 1874.

La delegation a Ottawa.

On trouve dans le *Globe* du 14 une dépêche d'Ottawa au sujet de la mission de nos délégués les Honorables MM. Royal et Howard. Les demandes présentes au gouvernement par les délégués Manitobiens seraient à l'effet suivant :

Manitoba serait agrandie et aurait une superficie de 100,000,000 d'acres, au lieu de 9,000,000 qu'elle a aujourd'hui. La population de la province ainsi agrandie serait, pour servir de base aux arrangements financiers fixés par l'acte de Manitoba, considérée être de 200,000 âmes. La somme de $890,000 serait payée annuellement par le gouvernement de la Puissance pour le soutien du gouvernement et de la législature de la province. La province serait représentée par huit membres dans la chambre des communes et par cinq dans le sénat ; les limites des nouveaux districts électoraux seraient réglés par le lieutenant gouverneur en conseil de Manitoba, et les élections pour les dits districts auraient lieu et seraient réglées d'après des instructions reçues du gouvernement du Canada. La route Dawson étant la principale voie de communication avec le territoire canadien pour les immigrants qui se rendent au Nord Ouest, demeurera sous le contrôle du gouvernement canadien et sera entretenue et améliorée par le dit gouvernement. Le gouvernement devra prendre immédiatement des mesures pour commencer aussitôt que possible la construction des édifices publics de la province, savoir : le parlement, la résidence du lieutenant gouverneur, les bureaux des départements, les palais de justice, prisons et le pénitencier, et pourvoir à la création d'une bonne bibliothèque provinciale, à organiser, équiper et envoyer à Manitoba un corps choisi de gendarmes à cheval de la Puissance, sur lesquels le gouvernement de Manitoba aurait le contrôle pendant qu'ils seraient stationnés dans la province, et le nombre ainsi stationnés dans la province ne devant pas être moindre que cinquante hommes, le gouvernement de Manitoba devant payer une partie des dépenses. Le tarif canadien, à l'exception des spiritueux ne devra devenir en force qu'après l'établissement de communications par chemin de fer à travers le territoire canadien. Les emigrants devront avoir leur passage gratis par la route Dawson, depuis Collingwood jusqu'à Fort Garry, et le chemin de fer devant se prolonger jusqu'aux limites de la province sur les confins des territoires du Nord Ouest; Le gouvernement devra pourvoir immediatement à la nomination d'agents d'émigration pour la province à Duluth, Collingwood, Windsor, Sault Ste. Marie et en Europe, et pourvoir à compenser avec justice et equité les dommages faits aux ateliers d'imprimerie durant les élections federales de septembre, 1872 ; nommer un inspecteur en chef pour la province, et pourvoir aussitôt que possible à l'extension et l'amelioration du service postal dans la province.

Les délégués ont fait de plus les demandes suivantes : la nomination de chapelains catholique et protestant pour le pénitencier provincial, et une rémunération aux Révérends archidiacre Cowley, Cochrane, Pere Lavoie et Dugast pour leurs services à cette institution pendant les deux années passées; l'octroi au gouvernement local de sa proportion de terrain retenu pour les fins du gouvernement sur l'octroi de la Compagnie de la Baie d'Hudson autour du Fort Garry ; l'octroi au gouvernement local de la bâtisse actuellement employée comme hôpital par les autorités militaires à Fort Garry ; l'extension du chemin de fer de Winnipeg à Pembina et le Lac Supérieur ; l'entretien des prisonniers du Nord Ouest détenus dans les prisons provinciales ; certains amendements à l'acte concernant les réclamations aux terres de Manitoba, 36 Vict., cap 6 ; l'accomplissement de certaines promesses faites aux Sauvages au Traité du Fort de Pierre ; la définition des limites projetées de la province d'après les lignes de frontières naturelles.

Ces demandes sont appuyées de diverses raisons présentées par les délégués. Elles peuvent au premier abord paraître considérables ; cependant en les examinant attentivement on trouve qu'elles sont peu de chose pour le gouvernement de la Puissance, tandis qu'elles ont une importance vitale pour la province. Nous ne savons pas encore comment ces demandes seront accueillies par le gouvernement fédéral. Nous avons lieu d'espérer qu'elles recevront la plus sérieuse considération.

Parlement Federal.

Les Chambres se sont ouvertes jeudi a Ottawa La première chose à faire était l'élection d'un orateur. M. Anglin, de la Nouvelle-Ecosse a été élu sans opposition. Le Discours du Trône a été prononcé hier.

Trop meprisable.

Le *Nouveau Monde* du 12 courant dit que John Bruce a ecrit aux journaux Canadiens des lettres contre M. Riel et sa cause.

On voit dans le *National* du même jour que ce journal refuse de publier une lettre d'un correspondant de St. Boniface qui prétendrait refuter le mémoire de M. Riel. Ce correspondant, on le sait, n'est autre que le même John Bruce. Et le *National*, sans connaitre l'individu, trouve la lettre trop mal inspirée pour la publier dans les circonstances actuelles. Il croit que l'auteur n'a pas reflêchi au mauvais effet qu'elle pourrait avoir Sur ce point nous pouvons assurer notre confrère montrealais que John Bruce a bien songé à l'effet pernicieux que sa lettre pourrait causer, si elle était prise au sérieux ; et que c'est dans cet unique but qu'il l'a écrite, c'est-à-dire qu'il se l'est fait fabriquer, étant incapable de le faire lui-même. Quand notre confrère saura que John Bruce est un pauvre ignorant, le cœur plein de haine, qui a trahi ses compatriotes et s'est jete corps et âme entre les bras des plus mortels ennemis de sa nation, lesquels se servent de lui comme d'un vil instrument propre à seconder leurs vues, il aura encore plus de répugnance à publier ses épitres.

Comme tous les renégats, Bruce a contre les siens une haine plus implacable et plus acharnée que celle des plus violents ennemis des Métis. Ici, étant connue, sa prétendu prose n'effecte personne. Nous sommes heureux de constater qu'elle est egalement appréciée et méprisée dans les autres provinces.

Elections locales.

Les brefs paur les élections de Winnipeg et de St. Andrews sud, en remplacement de M. D. A. Smith et de M. Hay ont été émanés cette semaine. La nomination aura lieu lundi, 30 courant et la votation mardi le 7 avril. Dans Winnipeg, il est question de plusieurs candidats : on parle de MM. McMicken, Mulvey, Sinclair, Cornish et Davis. Quelles seront les candidatures sérieuses? Nous le saurons probablement bientôt. Nous apprenons que M. McMicken a l'intention de faire là lutte jusqu'au bout.

L'homme qui rit.

Ce n'est pas celui de Victor Hugo qui valait certainement dix fois mieux. C'est une espèce d'ostrogoth qui veut singer le philosophe et prétend rire comme autrefois Democrite. Mais son rire est une grimace. Il vise aussi au Protée de la fable et prend une nouvelle forme, ce souple et drôlatique Cosmosophe. Il commence ses sentences archi-philosophiques par la formule solennelle : "Quand je vois, etc., quand je vois ceci, quand je vois cela, je ris. Ce qui rappelle la fameuse chanson.

J'ai vu, j'ai vu ;
Compere, qu'as-tu vu ?

Il rit de ceux qui le saluent, de ceux qui ne le saluent pas, de ceux qui ont des bonnes manières, des militaires qui sont chaussés, des employés qui ne sont pas chefs de bureau, des commerçants qui ont de l'argent, des honorables qui ne sont pas pieds nus, des commis qui gagnent trois francs par jour, des gens qui s'habillent convenablement, des servantes (helas ! oui, les pauvres servantes n'échappent même pas à ses satires frofondement philosophiques), enfin il rit en général des hommes qui ont réussi. Tous ceux qui par leur conduite et leur travail sont parvenus à se créer une position quelconque, au lieu de flâner et chopiner continuellement comme quelqu'un de sa connaissance, sont l'objet de sa jalousie ; et tout naturellement. Alors, il fait des efforts pour rire. Malheureusement, ceux qui le voient ne rient pas : ils en ont pitié.

Une bonne nouvelle.

Nous apprenons qu'une dépêche d'Ottawa annonce que le Chemin de fer de Pembina à Fort Garry sera construit d'ici à l'automne. Puisse la chose se réaliser à la lettre ! Nous nous trouverons alors considérablement rapprochés du monde extérieur.

Et le pont sur la Rivière-Rouge, quand l'aurons nous ?

On trouve dans le *Courrier d'Outaouais* le compte rendu d'une séance de l'Institut Canadien Français de cette ville à laquelle l'Hon. M. Royal a donné une conference.

Voici ce que le *Courrier* dit de l'Hon. M. Royal ;

C'est M. Royal, de Manitoba, qui s'était chargé de la conference. L'Hon. Ministre a dû rencontrer rarement un auditoire plus sympathique, quoiqu'il soit dans l'habitude d'être accueilli partout avec empressement. Sa réputation, le sujet dont il nous a entretenus, tout contribuait à faire naitre l'intérêt. Envisageant d'un coup-d'œil la disposition des divers groupes français placés dans le nord de l'Amérique—en Acadie, dans la province de Québec, dans Ontario (Ottawa, Essex et les abords du Lac Supérieur) il a défini ce que, dans notre foi nationale, nous appelons les destinées providentielles de la famille française dans ces contrées. Le rôle que nous sommes appelés à jouer dans la civilisation, ce rôle si particulièrement fait pour la race latine, lui a fourni des considerations élevées qui nous ont préparés à mieux comprendre ce qu'il allait nous dire touchant Manitoba et le sort du peuple de sang français qui l'habite.

M. Royal est un avocat, un publiciste habile que le Nord Ouest doit se féliciter de posséder et que nous regrettons toujours de ne plus avoir au milieu de nous comme au temps jadis. La tâche immense qu'il a entreprise de consolider l'élement catholique-français établi à huit cents lieues du Bas-Canada, il la poursuit avec une ardeur sans pareille. Nous avons eu de sa bouche une description circonstanciée du Nord-Ouest. Le moment est on ne peut mieux choisi pour cela. Tous les yeux sont tournés vers le sort politique qui attend les peuples de ces territoires ;—c'est surtout la question catholique-française qui en point est le principal,—par conséquent nous nous y rattachons étroitement. Comme conclusion pratique de sa conference, M. Royal invoque l'émigration de nos compatriotes à Manitoba, et il se demande avec tant d'autres, pourquoi nous n'irions pas là, dans ce pays gouverné par nos propres lois, vivre avec nos nationaux, plutôt que de nous lancer éperdument dans le gouffre des Etats américains, où la vie n'est guère comparable au confort qu'après quelques années d'un travail ordinaire l'on peut se procurer sur les terres de la Rivière Rouge, ou dans les industries qui sont en voie de s'y répandre avec rapidite.

Plutot ses injures.

Quelqu'un nous demandait l'autre jour si nous n'etions pas affecte par les invectives gratuites et dévergondées du grossier pédagogue qui prête sa plume a Bruce et à Hamelin. Pas le moins du monde avons nous répondu, Tout au contraire ; ses injures nous honorent beaucoup plus que ne pourraient le faire ses compliments. Demandez-le plutôt à quelques uns de ceux qui, il y a quelques semaines, ont reçu de lui, sous prétexte d'enceus, d'assommants pavés, dans ses correspondances au *Métis* signées "Cosmosophe" Que Dieu nous garde de pareils coups d'encensoir ! Nous préférons de beaucoup être en butte à son ire ; nous espérons bien qu'il ne s'arrêtera pas en si beau chemin et qu'il daignera continuer à nous honorer de ses injures.

Quant aux diatribes envenimées contre M. Riel, le Révd. M. Ritchot et autres, qu'il fabrique pour John Bruce, elles portent en elles mêmes leur propre reputation. La meilleure preuve, c'est qu'elles inspirent du dégoût à ceux mêmes qui sont le plus opposés à M. Riel.

Nous rencontrions cette semaine à Winnipeg un homme qui n'appartient ni à notre nationalité ni à notre parti ; il nous disait : *I fought the French in 1869–70* ; j'ai combattu les français en 1869–70 ; Je déteste Riel et voudrais le voir pendre ; mais je vous dirai sincèrement que je trouve les lettres de Bruce d'une infamie et d'une perversité révoltante. Il dit des choses qu'il ne sait pas et qui sont fausses. Si un de nos amis qui ont été en prison sous Riel parlait ainsi, je m'expliquerais la chose par la rancune personnelle qui rend aveugle et injuste ; mais venant d'un de vos gens qui a pris part au mouvement et qui vous a ensuite lâchement trahis, je trouve cela vraiment dégoûtant, *really disgusting*. Et tous les gens raisonnables de notre parti pensent comme moi

Cette déclaration spontanée d'un homme qui encore aujourd'hui, marche avec nos ennemis, nous fit voir combien le transfuge Bruce est apprécié par ceux dont il courtise les faveurs.

Nous n'avons jamais craint la lutte lorsqu'il s'est agi de défendre nos convictions. Mais nous voulons un adversaire qui en vaille la peine, qui soit au moins gentilhomme. Et en vérité nous ne nous sentons pas la dévotion de descendre dans le bourbier où se vautre John Bruce et son compère "Cosmosophe."

Informations.

— Sa Grâce Mgr. Taché est allé jeudi donner la confirmation à St. Norbert.

— La malle de mercredi n'est arrivée que jeudi matin.

— MM. A. A. C. LaRivière et W. J. Macauley sont partis jeudi pour l'Est.

— Le temps est passablement froid depuis trois ou quatre jours.

— Il parait que le gouvernement d'Ottawa se propose de diminuer la force militaire stationnée à Fort Garry, et d'augmenter la gendarmerie à cheval.

La *Gazette du Canada* du 7 courant donne la formule des Patentes qui seront accordées pour les terres occupées avec la sanction de la Compagnie de la Baie d'Hudson, avant le 8 mars, 1869. Et pour celles occupées après cette date et avant le 15 juillet, 1870, époque du transfert, quand les patentes seront elles prêtes ?

Les magasins commencent à manquer de beaucoup d'articles, qui arriveront infailliblement par le "Premier Bateau"

— — Plusieurs petitions ont été presentés au Conseil de Ville de Winnipeg pour demander la construction de trottoirs. Ce n'est pas une demande inutile.

— Le *Nouveau Monde*, la *Minerve* et plusieurs autres journaux Canadiens publient une réponse autorisée à la lettre du Dr. Lynch. Nous en commencerons la reproduction la semaine prochaine.

M. Horace Bélanger de la Compagnie de la Baie d'Hudson est venu du Nord la semaine dernière, M. Belanger est en charge du District de Cumberland et n'etait pas venu à Fort Garry depuis huit ans. Il a trouvé beaucoup de chagement. Il a dû repartir pour son district jeudi ou vendredi.

NOUVELLES DU NORD.

Rivière a la Paix.

Des lettres du Fort Dunvegan en date du 1er décembre nous disent que la récolte a été bonne l'automne dernier en cet endroit de la Rivière à la Paix. Les traiteurs américains visitent ces parages, mais ne vendent aucune liqueur enivrante aux sauvages. L'année a été riche en *graines* de toutes sortes, aussi les ours étaient ils extrêmement gras. L'automne avait été très beau et le froid ne faisait que commencer à se faire sentir vers le 1er decembre.

Ile a la Crosse.

L'inondation à l'Ile à la Crosse s'est continuée assez tard dans l'automne. Aussi est ce avec beaucoup de peine qu'on y a pu faire un peu de foin pour l'hivernement des animaux. Déjà au mois de novembre on avait été obligé de tuer beaucoup de bêtes à cornes faute de foin pour les hiverner. La récolte avait été peu abondante. Une certaine maladie est tombée sur les patates, qui les a presque toutes gatées au moment de leur mise en cave. Il a fallu les sortir de là avec des pelles et les laver une à une. Ça été là l'unique moyen de distinguer les bonnes d'avec les mauvaises, et de dissiper l'infection que ces dernières repandaient.

Chez les Sœurs de la Charité, six personnes ont été employées à cette opération pendant plus d'une semaine. La quantité de patates qui restaient à cette pauvre mission était si minime qu'on n'en servait que de temps en temps, et encore n'en donnait on qu'une ou deux par person-

ne pour mêler à la maigre ration de poisson.

LAC LA BICHE.

Les lettres du Lac La Biche sont datées du mois décembre. La misère s'y faisait sentir. La chasse manquait; la récolte avait fait défaut. Le pain était rare, le poisson aussi: on en était venu à des mesures économiques, afin de ne pas être obligé de renvoyer les enfants de la mission.

ST. ALBERT.

Les lettres de St. Albert sont aussi du mois de décembre. La récolte avait été bonne. L'orge, le blé et les patates avaient bien réussi. La chasse avait manqué; mais en revanche le poisson ne faisait pas défaut. La maladie avait visité la colonie; mais on n'avait pas à enregistrer beaucoup de victimes.

Partout l'automne avait été très rude, tandis que l'hiver s'était montré beau et doux.

Extrait d'une lettre de la Mission de la Providence.

RIVIÈRE MCKENZIE.

11 Novembre, 1873.

Les barges qui nous ont apporté nos dernières lettres nous sont arrivées le 28 juin et nous ont amené de la visite. Cinq commis, dont trois etaient accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants, au nombre de dix, ont tous dîné ici, ce qui faisait une jolie table pour le Nord. Après le repas ces Dames et Messieurs sont passés à la salle de réunion des enfants. Là nos élèves leur ont joué plusieurs jolis morceaux de musique. Le Revd P. de Kérangué arrivait en même temps de sa mission du Fort de Liard. Au mois de juillet le Revd. P. Grouard partait pour aller faire visite au Revd. P. Bourre, seul avec ses Plats-Cotés de chien au Fort Raë. A son retour le Revd. P. Grouard nous amena un charmant petit orphelin de la tribu des Couteaux Jaunes âgé de huit ans.

Le mois d'août se passa dans l'attente des barges. Enfin, le 20 elles arrivèrent à l'exception d'une brigade restée en arrière pour attendre les derniers envois de Manitoba. Par les bons soins des MM. de l'Hon. Compagnie de la Baie d'Hudson, et en particulier de nos dévoués amis MM. Christie et McFarlane nous avons reçu tout notre bagage et à notre grande surprise et satisfaction jusqu'à notre gros harmonium qui doit si puissamment contribuer à rehausser la solennité de nos cérémonies religieuses.

Le 4 septembre la dernière brigade arriva, nous apportant quelques lettres. Le 13 au soir les barges étaient de retour du Fort Simpson. C'est la seule occasion de l'année où les parents de nos enfants se trouvent réunis à la Providence. Nous en avons donc profité pour faire l'examen et la distribution des prix de notre école. Les RR. PP. Grouard et Ladet, M. le docteur McKay, plusieurs commis et les parents de nos enfants étaient présents. Le lendemain on commença à arracher les patates et le bon Dieu nous favorisa d'un temps magnifique. Nous en avons eu 500 barils. Le blé a aussi bien réussi. l'orge au contraire n'a pas fait merveille, tandis que notre jardin a bien fait son devoir, nous avons surtout des choux de choix. Le 22, le bon frère Boisramé partait pour la Grand'Ile pour commencer la pêche d'automne, que le bon Dieu a béni d'une manière visible, puisqu'elle a produit 21,000 beaux poissons. Nous sommes vraiment à la Providence. Le 26, nous redoutions un hiver anticipé; la glace prit dans un remous où nous avions des rêts tendus. Le Revd P. Grouard fut occupé avec les engagés toute la journée à les retirer et à les déglacer. Je signale ce petit incident qui est extraordinaire pour la saison; car les glaces ne prennent à cet endroit que le 24 ou 25 octobre.

NOUVELLES CANADIENNES.

— L'Hon. M. Wood a été gazetté Juge en Chef de Manitoba.

— M. Joly, ci-devant membre de Lotbinière, et M. Penny, du *Herald* de Montréal, ont été nommés sénateurs, le premier en remplacement de l'Hon. M Chaureau qui a résigné, le second en remplacement de l'Hon. M. Leslie, décédé.

— On écrit de Sorel:

Le juge Bouthier remplace le juge Loranger à Sorel, pour le terme de mars.

Le Barreau de Sorel en corps, est allé le premier jour, lui faire visite, et est satisfait de la manière dont l'Hon. Juge s'acquitte de ses devoirs.

— On lit dans l'*Evénement*:

M V. P. W. Dorion, sera nommé juge de la Cour Supérieure à la place de M. Sanborn. Il est probable que M. le juge Doherty sera transferé d'Arthabaska à Sherbrooke et M. le juge Dorion, nommé pour Arthabaska.

— *Le Globe* est informé qu'au printemps, 500 familles ménonites arriveront de bonne heure au Canada par la ligne Allan en route pour Manitoba.

Douze cents familles se rendront dans le Kansas et le Dakotah. Cinq cents autres familles trop pauvres ne peuvent venir avec leurs seules ressources et demandent de nouveaux secours. Les négociations continuent.

— Pendant le mois de janvier, les recettes de la douane de Montreal ont été de $276,497.00, et pendant la période correspondante de 1873, de $215,745.11.

— Mercredi soir, deux voyageurs venus des Etats-Unis considéraient la chûte de Niagara de dessus le pont de Goat Island. Tout à coup, pendant que l'un des spectateurs avait le dos tourné, l'autre a disparu dans le gouffre, sans que son compagnon ait pu savoir s'il s'y est lancé volontairement ou s'il y est tombé par accident.—*Courrier d'Outaouais.*

— Un étranger d'un extérieur et de manières distingués, porteur du ruban de la legion d'honneur, muni de lettres de recommandations, et se disant le fils d'un général français, se présentait il y a quelques semaines chez le Ministre des Travaux Publics. Durant sa visite, on ne sait comment, il sût soustraire des Blancs de contrats et de promotions que notre personnage sut remplir et signer du nom du Ministre des Travaux Publics Muni de ces faux papiers, ce chevalier d'industrie, qui se faisait nommer M. le Vicomte de Longueville, se donna de l'importance, se fit promener, choyer par ses compatriotes français et notre population, se faufila dans certaines familles, et obtint par différents prétextes, diverses sommes d'argent d'un grand nombre de personnes, auxquelles il avait promis de l'ouvrage aux travaux de l'Aqueduc et du canal de Grenville, faisant croire qu'il en avait obtenu les contrats du Gouvernement et de la Corporation. Ces malheureux fatigués d'attendre, conçurent des soupçons et portèrent plainte, c'est alors que notre vicomte, soi-disant entrepreneur des Travaux Publics, crût qu'il était plus prudent de disparaître d'Ottawa, évitant par là un jugement comme escroc et faussaire, ce qui aurait pu lui procurer un séjour de vingt ans de pénitencier en recompense de ses services. Depuis deux jours on est à sa recherche, mais M le Vicomte est probablement en ce moment aux Etats-Unis meditant de nouveaux projets et faisant de nouvelles dupes.—*Courrier d'Outaouais.*

— Un journal allemand, l'*Ottawa Germania* vient de faire son apparition dans la capitale du Canada. Il est publié sous les auspices de l'association nationale allemande.

— La *Gazette de Sorel* annonce dans son dernier numéro qu'elle se fond avec le *Messager*. Le *Richelieu* étant mort, la *Gazette* sera désormais le seul journal français publié dans la ville de Sorel. M. Barthe demeure à la rédaction, mais il s'ajoindra un comité de collaborateurs. Chaque écrivain apposera sa signature au bas de chaque article. Du plus la *Gazette* paraîtra trois fois par semaine.

IMPRESSIONS! IMPRESSIONS!

On exécute à l'imprimerie du

"Metis."

Des impressions de toutes sortes telles que

BLANCS DE COUR POUR AVOCATS, GREFFIERS, NOTAIRES.

Factums,
ROLES D'EVALUATION,
Listes Alphabetiques

BLANC DE COMPTES,
Cartes d'affaires,
Circulaires,
LETTRES FUNERAIRES.

CARTES DE VISITES, D'ADRESSES, DE COMMERCE, ETC ETC.

PROGRAMMES,

AFFICHES

LIVRES, BROCHURES.

La variété et le nombre de caractère que possède l'établissement nous permettent d'exécuter les impressions qui nous seront confiées, de manière à satisfaire les goûts les plus difficiles, et sous le plus court délai.

Winnipeg, 10 Avril, 1872

BATISSE McKENNEY, WINNIPEG.

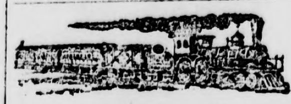
L. R. BENTLEY,

COMMERCANT EN GROS ET EN DETAIL DE

GROSSE ET PETITE FERRONNERIE
POELES,
FERBLANTERIE,
INSTRUMENTS D'AGRICULTURE;
ET
MEUBLES DE MENAGE.

A la

BATISSE McKENNEY,
WINNIPEG, MANITOBA.



Chemin de fer Great Western DU CANADA.

Aller et retour de Manitoba.

La meilleur route de l'Est est celle du Chemin de fer Great Western, Detroit, Toronto, Hamilton, et le Pont Suspendu.

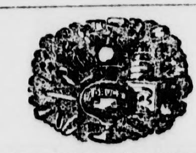
Quatre train Exprès chaque jour aller et venir.

Le tarif est modéré, l'expédition prompte, et le matériel roulant comprend toutes les dernières inventions.

Attention spéciale et tarif particulier pour les immigrants.

W. K. MUIR,
Surintendant Gén

Bureau du G. W.
Hamilton, Ont., 1872



JAMES STEWART,

PHARMACIEN,
RUE GARRY,
vis-à-vis l'Eglise Methodiste.
WINNIPEG.

DROGUES,
MEDECINES ET PARFUMERIES,
JOUETS ET ARTICLES DE GOUT,
ARTICLES DE TOILETTE EN GRANDE VARIETE.

Un soin spécial pour la préparation des prescriptions.



TERRES DANS LES LIMITES DE L'ETABLISSEMENT.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le fait de prendre, en s'y etablissant ou de toute autre manière, des terres inoccupées dans les Limites de l'Etablissement, soit sur la Rivière Rouge ou sur la Rivière Assiniboine, sans avoir préalablement obtenu la permission de ce Departement, ne sera pas reconnu par le Gouvernement comme donnant un droit exclusif d'etablissement (homestead) ou de preemption, et toute personne est par le présent requis de se conduire en conséquence.

Par ordre,

J. S DENNIS,
Arpenteur Général.

Bureau des Terres de la Puissance,
31 Mars, 1873.

L'HOTEL DU PACIFIQUE CANADIEN

doit être bientôt préparé et arrangé pour l'hiver comme une place

d'Amusement Public.

Outre la Salle Principale, dont les dimensions sont de 60 par 31, il y aura une

Salle a Diner

ET UNE

CHAMBRE DE TOILETTE,

AVEC UNE

CUISINE ADJACENTE;

le tout est admirablement adapté pour BALS, ASSEMBLEES, DINERS, THEATRES, *Etc., Etc., Etc.*

Les personnes qui désireraient louer les prémisses pour les fins ci-dessus voudront bien s'adresser a

ROBERT TAIT,
ST. JAMES

Fort Garry, 8 novembre, 1873. jno

Hotel Canadien.

Le SOUSSIGNÉ vient d'ouvrir, dans la maison ci-devant tenue par M. Beaupre (*Selkirk House*), un hôtel de première classe, où le public trouvera tout le confort et les commodités que peut procurer la ville de Winnipeg. Ses chambres sont spacieuses, propres et bien aérées.

Les tables sont toujours chargées des meilleures comestibles qu'offre le marche de la ville.

Les liqueurs sont du meilleur crû et à des prix raisonnables.

DEVISE:
URBANITÉ ET HONNÊTETÉ.
H. HOUDE.

Winnipeg, 20 décembre, 1873. 3m



Des Soumissions

POUR LES PROVISIONS SUIVANTES POUR LA

Force de Police Montee

qui doit être levée pour le Service au Nord-Ouest, seront reçues jusqu'à Midi

Le 14 Oct., 1873:

VIANDE,
FLEUR,
PAIN,
VÉGETAUX,
ÉPICERIES,
BOIS DE CHAUFFAGE,
HUILE DE CHARBON,
FOIN,
PAILLE,
AVOINE,
SON.

La livraison devra se faire à Winnipeg ou au Fort de Pierre selon qu'il sera ordonné.

Les formes de Soumissions, et toutes telles informations requises seront obtenues sur application aux Soussignes entre 10 heures A.M. et 4 heures P.M. journellement aux Quartiers de District.

Toutes les Soumissions devront être adressées au Lieut.-Colonel O. Lorne Smith, C. M. G.

(Par ordre.)

S. BRUCE HARMAN, Capt.,
Officier d'Ordonnance au D. A. G.
Commandant les Forces de la Puissance à Manitoba.

Quartiers-Généraux,
District Militaire No. 10,
Fort Garry 30 Septembre 1873.



AVIS PUBLIC

Est par le présent donné à TOUTES PERSONNES reclamant, en vertu de la Section 32 de l'Acte de Manitoba, des TITRES pour les TERRES situées dans la ZONE établie soit sur la Rivière Rouge soit sur la Rivière Assiniboine, ou dans aucun des ETABLISSEMENTS en dehors de la dite ZONE, comprenant la Paroisse de STE. ANNE, et la PETITE POINTE DE CHÊNE, ainsi que ST. LAURENT et la POINTE-DE-CHÊNE au LAC MANITOBA, WESTBOURNE, &c., &c., que des

Demandes de Patentes

pour telles TERRES peuvent maintenant être faites à l'HONORABLE MINISTRE DE L'INTERIEUR. Chaque telle DEMANDE devra être accompagnée d'un ETAT assermenté de la personne faisant telle demande, lequel état devra contenir la description et la condition du LOT, et énoncer les particularités en vertu desquelles la Patente est réclamée, et devra être envoyé sous enveloppe au soussigné.

J. S. DENNIS,
Arpenteur Général.

Bureau de l'Arpentage des Terres de la Puissance,
Winnipeg, 10 Septembre 1873.

M. A. CHARTRAND.

INFORME le public en général, qu'il a ouvert un magasin dans la bâtisse de M. Onis Monchamp, en face de M. R. Bentley, marchand de fer.

Son magasin consiste en Marchandises sèches, librairie et bijouteries de toutes sortes.

—AUSSI—

un assortiment varié de chaussures, qu'il vendra meilleur marché que partout ailleurs.

M. A. Chartrand, sollicite un encouragement libéral.

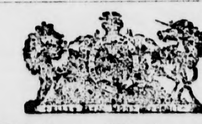
De plus, une attention toute spéciale sera prise pour toute commande que l'on voudra bien lui confiee pour les fournitures d'institutions.

M. A. Chartrand à aussi acheté la librairie du journal le "Metis."

Il invite le public à aller lui faire visite.

A. CHARTRAND,

Winnipeg, 29 Novembre, 1873. j-n-o



Bills Prives.

LES personnes qui, dans les Provinces de Québec et de Manitoba, se proposent de s'adresser au PARLEMENT pour obtenir la passation de BILLS PRIVES portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de faire toute autre chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les Règles des deux Chambres du Parlement, lesquelles règles sont publiées au long dans la *Gazette du Canada*, elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande), dans la *Gazette du Canada*, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français, publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier numéros des journaux contenant ces avis devront être envoyés au Bureau des Bills Prives de chacune des deux Chambres.

Toutes Pétitions pour Bills Privés doivent être présentées durant les *trois premières semaines* de la Session.

ROBERT LEMOINE,
Greffier du Sénat.

ALFRED PATRICK,
Greffier de la Chambre des Communes.

St. Boniface, 20 décembre 1873. 2m

AUX FRETEURS.

LES personnes qui désirent faire venir du FRET de Moorehead voudront bien s'adresser IMMEDIATEMENT au bureau du Magasin d'Entrepot à Fort Garry.

J. H. McTAVISH.

Fort Garry, 21 novembre, 1873

EGARÉ OU VOLÉ!

$10 DE RECOMPENSE.

A celui qui ramènera au soussigné un cheval disparu il y a près de 3 mois, et designe comme suit :

Ayant de 6 à 7 ans, poil noir : ce cheval est très-doux et de race canadienne. Poitrail mince, croupe et hanches larges, jambes de derrière droites et sèches, boulet court et sabot plat. Il a une tache blanche à une des jambes, un peu au-dessus du boulet, et suit facilement tout étranger.

PAUL MORNEAU,
Boucher,
Winnipeg.

St. Boniface, 20 décembre, 1872. 3f

Aux Membr. de la Soc. Agr DU COMTÉ DE PROVENCHER

AVIS vous est par les présentes donné que Mardi, le 13eme jour de janvier, A.D. 1874, à midi, du dit jour, près de l'Eglise de Saint Norbert, dans le dit Comté, il y aura une assemblée annuelle dans le but d'elire, pour la dite Société, un Président, deux Vice-President et sept Directeurs, un Secrétaire et un Tresorier.

JOSEPH LEMAY,
ALEXANDRE MORIN,
ANDRE NAULT,
JEAN BTE. TOUROND,
CHARLES NOLIN.
} Directeurs.

Par ordre,

JOSEPH LEMAY,
Président.

St. Norbert, 1er décembre, 1873. 4f

AVIS AUX Vendeurs de Pelleteries.

MONSIEUR A. DAOUST, vient d'ouvrir un magasin dans la maison de M. McDermott, porte voisine de M. Donaldson. Son magasin consiste en un assortiment de marchandises sèches, tel que indiennes, 15 cts., etoffe à robe, 15 cts., etoffe du pays, $1 00, merinos, 50 cts., pantalons $2 50, veste, $1 50, chemises en laine, $1 50, chemise en coton, 75 cts., chausson en laine, 50 cts., chausson de coton, 25 cts., couvertes $6 00, chapeau, $1 00, ceintures flèchees, $1 00 à $3 00, capeau $3 00 à $8 00, corderois 75 cts. la verge, draps $1 25 la verge.

—AUSSI—

un assortiment de chaussures, tel que bottes en veau à couture pour $6 00, bottes en tarre, $3 50, bottines $2 00. De plus de magnifiques fusils pour le prix reduit de $20 00, et une grande quantite d'autres effets qui ont ete achetes, dans une banqueroute à Montreal, à dix chelins dans le louis, qui seront vendus à six pour cent de profit.

M A. Daoust prendra toutes sortes de pelleteries en echange, il achetera aussi les souliers du pays et payera le plus haut prix en marchandises ou en argent, au bon vouloir du vendeur.

M. A. Daoust, achètera les robes de buffalo comme l'annee dernière, et payera le plus haut prix.

N'oubliez pas d'aller visiter la maison Daoust, avant d'aller ailleurs, c'est là ou vous acheterez à meilleur marché.

A. DAOUST,
Grande rue, Winnipeg, Manitoba.

St. Boniface, 31 Janvier, 1874. -n-o



Arpentages des Terres DE LA PUISSANCE

ATTENDU qu'il résulte de graves inconvenients de ce que des ordres sont presentes de la part de Deputés-Arpenteurs employes dans l'arpentage des Terres de la Puissance, pour certaines sommes d'argent en paiement de gages et autres comptes, nonobstant un avis public prealable annonçant que ces ordres ne seraient pas reconnus, toutes personnes sont par le présent requises de prendre avis que NUL TEL ORDRE ne sera désormais accepte ou paye à ce Bureau.

J. S. DENNIS,
Arpenteur-Général.

Bureau des Arpentages,
—Terres de la Puissance,
Winnipeg 1 Mai, 1872.